

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du
Vendredi 7 Juin 2024**

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 31 mai 2024. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 7 Juin 2024.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 26 AVRIL 2024**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **PERSONNEL**
- V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VIII. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- IX. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY

Excusés : Fabrice CAZAVANT, Pauline REINACHTER, Annick GOUINEAU

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 26 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Validation des devis travaux

Le Maire fait part au Conseil Municipal des différents dossiers en cours et restitue les devis obtenus par les adjoints :

NATURE	ENTREPRISE 1 TTC	ENTREPRISE 2 TTC	CHOIX
Fuite toiture église	SARL MULLON 162.00 €	Pas disponible	SARL MULLON 162.00 €
Menuiserie cuisine salle des fêtes	PAIN SA 3369.80€	DURAND 7332.83€	PAIN SA 3369.80€
Borne Wi-fi place des halles	Romain Informatique 903.70€	SOLURIS 3743.33€	Romain Informatique 903.70€
Tracteur	M Bricolage 112.98€	TERRAVI 413.84€ HT	M Bricolage 112.98€
Jeux à la baignade	COMAT ET VALCO 5348.40€	L'ECHO TECHNIQUE 6261.06€	COMAT ET VALCO 5348.40€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis ci-dessus.

2) Décision modificative (chapitre 67 et opération 193)

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2111(21)193 Terrains nus	700.00		
2158(21)87 Autres instal, matér	-700.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6284(011) Redevance pour service rendu	3200.00		
65888(65) Autres	-3800.00		
673(67) Titres annulés (exercices antérieurs)	600.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Les nombreuses activités

- Du 13 au 17 mai a eu lieu le séjour multisport des classes de Crazannes et Port d'Envaux (GS-CP, CP-CE1) au Chambon,
- Jeudi 16 mai : reprise des échanges avec le RAM (Relais d'Assistante Maternelle),
- Jeudi 23 mai : pêche à l'épuisette avec la classe de Petite et Moyenne section et les seniors duvillage,
- Jeudi 30 mai : olympiades du « spectacle plein les mirettes » pour les TPS/PS,
- Jeudi 6 juin : sortie à Port des Barques pour les classes de GS, CP et CE1,
- Visite de la pizzeria des Halles et du salon de coiffure,
- Journée olympiades en famille,
- Journée natation pour le passe nautique (182€).

2) Questions diverses

La cantinière de Crazannes, en arrêt maladie jusqu'à fin juin, est remplacée par la personne qui avait déjà tenu ce poste l'année dernière.

Rapport final de l'évaluation de l'école :

L'apprentissage est de bonne qualité et on vit bien au sein des écoles qui sont très bien intégrées dans les deux villages et ne vivent pas en vase clôt.

Néanmoins, quelques points sont à améliorer, pour Port d'Envaux, un effort sur la végétalisation et les toilettes vieillissantes.

D'autres points ont été abordés :

- L'éloignement des classes à Port d'Envaux,
- La stratégie de fonctionnement de l'établissement,
- PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sécurité),

- Fusion des directions qui a été validée par les 2 Conseils Municipaux et doit l'être lors du prochain Conseil d'école,
- Bon soutien du SIVOS,
- Eloignement de Rochefort, ne permettant pas de profiter des activités proposées par le centre de la circonscription,
- Mme Charrier a obtenu sa mutation à Saint Georges des Côteaux pour la prochaine rentrée,
- Isabelle Mangin et Benoit Hapriot ont un projet de Street Art sur un mur de l'école maternelle avec les enfants de l'ACM (Accueil Collectif des Mineurs).

IV. **PERSONNEL**

1) Compte-rendu de la réunion de la commission du personnel du 15 Mai

Au 1^{er} septembre 2024, la Municipalité va perdre un employé qui souhaite se reconvertir pour raison de santé. Il va se poser le problème de son remplacement car il est difficile de recruter des personnes qualifiées.

V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) Validation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

a) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Bilan de concertation

Rapporteur : M. Moreau Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme

M. Moreau rappelle que simultanément à la prescription de la révision générale du PLU de la Commune, a été initiée la concertation prévue par le code de l'urbanisme.

Cette concertation a pour objectif, d'une part, d'informer le public du travail réalisé tout au long de la constitution du projet de PLU et, d'autre part, d'offrir au public la faculté de donner son avis, faire part de remarques ou de demandes particulières.

Pour cela la Commune a procédé à plusieurs affichages en mairie, à la tenue d'un registre de concertation, à l'organisation d'une réunion publique et à la publication d'articles au sein du bulletin municipal.

En vue de l'arrêt du projet de PLU, la Commune doit tirer le bilan de la concertation menée tout au long de la procédure. Cette concertation a permis d'informer et d'échanger avec tous ceux qui souhaitaient s'exprimer et de nourrir le projet. Elle n'a pas abouti à remettre en cause les orientations du projet communal, portant principalement sur des requêtes de particuliers (demande de terrains constructibles).

Après avoir entendu le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2021 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de concertation,

Considérant que la délibération de prescription de la révision générale du PLU a défini les objectifs de l'élaboration du PLU et les modalités de concertation suivantes :

- La mise à disposition en Mairie d'un registre destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population pendant toute la durée de la procédure de révision,
- La mise à disposition en Mairie des documents soumis à la concertation,

- La réalisation d'une réunion publique au cours de la procédure,
- Des informations dans le bulletin municipal, la presse locale et l'application numérique Panneau Pocket,
- L'affichage et l'exposition des documents.

Considérant que toutes ces modalités ont bien été mises en place, les paragraphes suivants font état de ce bilan :

Le registre de concertation :

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie de Port d'Envaux dès la prescription de la révision du PLU, pour permettre au public de consigner ses remarques et ses demandes concernant cette procédure. Il est clos ce jour par les soins de l'autorité délibérative, à l'occasion du présent acte,

Le registre de concertation contient 2 observations (2 reçues par courrier et 0 écrite directement dans le registre). Elles concernent principalement des demandes de passage de terrain non constructible en terrain constructible, elles ont pu donner lieu à des ajustements mais pas de remise en cause des orientations du projet ni de l'intérêt général.

La mise à disposition en Mairie : les documents soumis à la concertation ont été mis à disposition à la Mairie pendant toute la durée des études.

La réunion publique : la révision du PLU a fait l'objet de deux réunions publiques en date du 8 novembre 2022 et du 25 janvier 2024 annoncées par le biais du journal municipal, sur internet et via l'application numérique Panneau Pocket.

Les questions ont principalement porté sur la constructibilité des terrains ou sur les possibilités d'aménagement en zone N.

Les affichages en Mairie : lors de la révision plusieurs panneaux ont été affichés en Mairie. Le premier portait sur la procédure de révision, le deuxième avait pour objectif de présenter les principaux enjeux de la révision du PLU de Port d'Envaux et le troisième portait sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables final du PLU de la Commune.

La publication d'articles dans le bulletin municipal et la presse locale : la municipalité a notamment fait part du projet de révision du PLU dans son bulletin municipal et sur internet.

Il convient d'ajouter qu'un atelier en présence des exploitants agricoles a été conduit lors de la phase diagnostique et que tout au long de la procédure, les élus communaux ont également reçu des courriers et accueilli les administrés qui souhaitaient leur faire part directement de leurs projets ou demandes. Les élus ont ainsi pu expliquer les choix opérés et la procédure du PLU, et ont relayé ces demandes lors des réunions de travail ce qui a permis d'ajuster le plan de zonage et le règlement, sans remise en cause de l'intérêt général du projet.

Les modalités de concertation telles que définies dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont donc bien été respectées.

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune est prêt à être arrêté, la concertation avec les habitants, et tous les acteurs locaux concernés, doit désormais être fermée.

C'est dans ces circonstances que le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan de concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le rapporteur en ses explications et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du PLU de la Commune de Port d'Envaux.

De clore la phase de concertation.

D'informer que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

b) Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. Moreau Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme

M. Moreau rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été engagée par délibération du Conseil Municipal en mai 2021.

La Commune a confié, après consultation par marché public, la réalisation du dossier de PLU à un cabinet d'études.

Aux termes du travail réalisé par la Commune, le projet de Plan Local d'Urbanisme doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants et R.153-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2021 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme au Conseil Municipal de la Commune en date du 23 février 2024.

Vu la délibération n°20240607_03 du 7 juin 2024 tirant le bilan de la concertation,

Vu le projet de révision générale du PLU de la Commune et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et ses documents graphiques, ainsi que ses annexes,

Considérant, que le projet de Plan Local d'Urbanisme peut être transmis sans délai aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal après en avoir entendu le Maire en ses explications et après avoir délibéré, décide à la majorité,

- D'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune tel qu'il est annexé à la présente.
- De transmettre le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour avis :
 - Aux services du préfet du Département,
 - Aux services départementaux de l'Etat,
 - Aux services de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - Aux services du Département de la Charente-Maritime,
 - A l'Autorité organisatrice de la mobilité,
 - Aux chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de métiers, des chambres d'agriculture,
 - A la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
 - Aux Communes voisines.

- De soumettre l'évaluation environnementale du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Port d'Envaux pendant un mois et, accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme, et sera transmise en Sous-Préfecture de Saintes.

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

2) Agrivoltaïsme : avis motivé sur projet en cours

Le Conseil Municipal, à la demande de la Société Q-Energy, a été amené à se prononcer sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une propriété jouxtant la ferme de la Massotière d'une surface d'environ 20 hectares dans le cadre d'un projet d'agrivoltaïsme.

Le Conseil Municipal reconnaît la nécessité de développer la production d'énergie renouvelable et la réduction des énergies fossiles. En ce sens, le développement de la filière photovoltaïque répond à un besoin de transition énergétique vers la production d'électricité renouvelable. Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable peut être vue comme un complément de revenu pour les agriculteurs.

Néanmoins, le Conseil Municipal estime que cet objectif ne peut pas se faire au détriment de l'environnement et du maintien de la qualité des paysages. Le Conseil Municipal estime, qu'avant d'installer des panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles, la priorité devrait être donnée à l'installation de ces panneaux sur des surfaces déjà artificialisées telles que les bâtiments agricoles, les zones industrielles et commerciales, les friches, les carrières devenues inexploitées, les parkings et autres zones favorables à l'installation d'ombrières. Il ressort de l'inventaire de ces zones qu'elles pourraient suffire à la production de l'énergie renouvelable nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle que les paysages font partie intégrante des écosystèmes et qu'à ce titre, ce type de projet portant sur une surface considérable est de nature à dénaturer ceux-ci. Le Conseil Municipal plaide pour le respect et la préservation des paysages naturels.

Enfin, le Conseil Municipal considère que l'agrivoltaïsme est une pratique incertaine par manque de données scientifiques qui posent un certain nombre d'interrogations : quid des panneaux en cas de démantèlement, a-t-on l'assurance de leur élimination sans conséquence pour l'environnement, quelle garantie a-t-on sur des produits fabriqués en Chine sans contrôle sur leurs conditions de fabrication ?

Pour ces motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet présenté par la société Q-Energy.

3) Remise en état du Pré Valade

Le Pré Valade a beaucoup souffert des inondations. Il a été constaté des affaissements de terrain qui nécessiteront une intervention à l'automne.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé, à titre expérimental et pour une année, d'enlever les poubelles sur la plage de la baignade et sur le site du Pré Valade afin d'inciter le public à repartir avec ses déchets.

4) SDEER : modification des statuts pour l'accompagnement de la rénovation énergétique

Le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949). Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des Communes membres du

SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical du 8 avril 2024.

5) Nettoyage de la fontaine de la Raudière (géocaching)

Le géocaching ou chasse au trésor numérique permet la découverte par voie numérique de caches disséminées sur différents territoires. L'une d'elles est située près de la fontaine de la Raudière. Les organisateurs de ce jeu ont procédé au nettoyage de la fontaine avec l'accord de la Mairie.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

- Salle des fêtes : Réparation des toilettes, finition de la cuisine, remise en peinture des volets,
- Pré Valade : Création et mise en place de panneaux pour la Flow vélo, réparation de la pompe, pose des décors,
- Réparation de la robinetterie du ponton,
- Pose des panneaux électoraux,
- Entretien de la salle de musique et du jardin,
- Réparation volet roulant de la Mairie,
- Débroussaillage, élagage et tonte,
- Entretien du matériel,
- Enlèvement des dépôts sauvages à Port Garreau et Château Gaillard,
- Pose de barrières, panneaux de signalisation et rangement pour la brocante.

2) Programme de travaux de voirie 2024 (point à temps automatique et travaux neufs)

Des travaux de voirie, par rapport aux écoulements d'eau, seront effectués en seconde quinzaine de juin à La Pommeraie des Gaillards et à La Prairie.

Le point à temps automatique sera réalisé semaine 40, soit fin septembre.

3) Travaux pour la période estivale

Un bloc de béton offert par la DID (Direction des Infrastructures du Département) sera installé au bas de l'escalier principal pour créer une marche supplémentaire.

Une plateforme à base de caillebotis sera mise en place en bordure de Charente devant le poste de secours de la baignade afin de rendre la zone plus salubre.

VII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu de la réunion du projet de révision du RPPI du fleuve Charente du 29 mai

Lors de cette réunion, divers points relatifs à la navigation ont été passés en revue village après village, de l'amont vers l'aval du fleuve Charente.

S'agissant de Taillebourg et de Port d'Envaux, les représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et des voies d'eau du Département ont convenu que les panneaux d'entrées et de sortie de zone côté Port d'Envaux étaient correctement positionnés sur le Règlement interdépartemental de Police du Fleuve mais implantés au mauvais endroit sur les berges du fleuve. Ces panneaux qui sont à l'entrée de Port d'Envaux devraient se trouver à la sortie du virage de la Brossardière dans le sens Taillebourg vers Port d'Envaux.

Le service des voies d'eau a assuré qu'ils seraient rapidement changés d'emplacement.

2) Compte-rendu de la réunion du comité des usagers du SYMBA du 29 mai

Ce premier comité des usagers du Syndicat Mixte pour la gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Coran et du Bourru (SYMBA) a rassemblé des élus mais également des représentants de syndicats de rivière du territoire dévolu au SYMBA. Il se réunira au moins une fois par an et aura un avis consultatif sur toutes les missions du SYMBA couvrant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

3) Compte-rendu de la réunion au sujet de Font Morte avec le SYMBA, VINCI Autoroutes, la CDC et la municipalité du 5 juin

L'objet de cette rencontre était de faire le point sur le fonctionnement des ouvrages liés à l'autoroute A837 et de voir leurs éventuels impacts sur le cours d'eau Font Morte.

Les représentants de Vinci Autoroutes ont expliqué qu'ils avaient installé un bassin anti-pollution. Si une pollution est constatée sur le secteur, un agent manœuvre les ouvrages pour envoyer l'eau issue de la chaussée dans le bassin qui est étanche. En période de fonctionnement normal, le bassin est fermé et l'eau issue de l'autoroute est directement envoyée dans le milieu naturel. Une surverse existe, mais l'eau n'atteint jamais un niveau assez haut dans le bassin pour surverser.

Il a été constaté sur site qu'il n'y avait pas d'eau provenant du bassin et du fossé venant de l'autoroute. L'eau qui arrive dans le fond de vallée du Font Morte provient d'une buse de 1 600 mm qui passe sous l'autoroute. Un écoulement continu est clairement visible. Après prospection du technicien de rivières du SYMBA, cet écoulement continu provient essentiellement de ruissellements venant de l'amont, dans le « Pré de Coutier ». En effet, le fond de vallon dans ce secteur est très humide.

Il faut toutefois noter que lors des intempéries, l'apport en eau des fossés en béton qui draine l'autoroute n'est pas négligeable. En effet, ces fossés drainent l'autoroute sur une distance d'environ 1,5 km.

Lors de cette réunion, l'idée de créer des talus en fond de vallée pour retenir l'eau a été évoquée. Les services de Vinci Autoroutes ont fait remarquer que la buse située au Puisac ne paraissait pas adaptée au débit de l'eau en cas de fortes intempéries.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Rugby	Soirée déguisée années 80	4/05	Belle réussite et belle ambiance pour cette 1 ^{ère} soirée de fête. Enfants et adultes s'en sont donnés à cœur joie.
Mairie	Randonnée municipale	05/05	Le beau temps n'était pas de la partie, cela n'a pas empêché les 27 participants de passer une belle matinée.

Ecole	Les Olympiades	13 au 17/05	Elsa et Sandrine étaient à l'initiative de ses animations avec leurs classes GS - CP - CE 1 soit 49 élèves qui ont participé à la semaine des olympiades. 8 associations Port d'Envalloises se sont portées volontaires pour proposer des animations au profit des élèves.
Mouettes rieuses	Tombola	14/05	Cette année 1800 tickets ont été vendus, 349 lots ont été attribués. Elles ont réalisé un bénéfice de 3609€.
Trial	Weekend side-cars	18,19 et 20/05	9 équipages venus de toute la France se sont réunis pour une rencontre amicale sur le site des Chabossières. Les fous du guidon ont passé un excellent weekend.
Lapidiales	Assemblée Générale	19/05	L'association compte 178 adhérents et le club Lapidiales 84 mécènes de plus en plus difficile à trouver. Alain Tenenbaum a fait l'inventaire des travaux réalisés sur le site des Lapidiales et remercie les intervenants (nettoyage du site, murs de pierres sèches remontés, sécurisation du site avec la fabrication de marches qui permettent la déambulation des piétons sans avoir à emprunter la Départementale).
Trial	Trial-Sid-Car	18 19 et 20/05	Rassemblement sur 3 jours de sidecars. 10 équipages étaient présents sur le site des Chabossières.
Viv'Envaux	Randonnée nature	25/05	Départ du Pré Valade pour une découverte de lieux magiques d'environ 6,5km. 38 participants encadrés de 2 guides passionnés. Parcours un peu boueux qui n'a en rien perturbé la bonne humeur de toute l'équipe.
Basket	Fête du basket	25/05	Les mini pousses ont pu profiter de jeux extérieurs (structure gonflable et jeux d'adresse) pendant que les équipes jeunes ont disputé un tournoi sur les terrains de l'école et le plateau sportif. A 17h les U 17 ont disputé la finale départementale contre Marsilly qu'ils ont largement dominé.
Chasse	Assemblée Générale	31/05	La journée de vente des cartes est fixée au 30 août, celle de l'ouverture au 8 septembre. Une journée de formation et d'information est prévue le 20 décembre pour tous les chasseurs à PE. Le président demande à pouvoir afficher dans les bois une recommandation du port d'un gilet jaune lors des randonnées, il voudrait s'appuyer aussi sur un arrêté du Maire pour officialiser cet affichage.
Médiathèque	Conférence sur le métier de sculpteur	01/06	Projection suivie d'une conférence sur les travaux effectués sur la façade de la cathédrale St Pierre. La projection a eu lieu au comptoir du tourisme ouvert pour l'occasion.
Echappée belle Pêche	Fête nationale de la pêche et brocante de l'échappée belle	02/06	Belle réussite avec 155 exposants. 150 pêcheurs ont participé à la fête de la pêche

2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Lapidiales		8/06	Démonstration de judo avec le judo club savinois, rencontre manga avec Lucien Delile-Gillarreau et Nazca éditions. 17h théâtre avec les lycées de Saintes.
Lapidiales	concert	15/06	Grand concert sur l'Agora de la GPL avec Mathias Duplessy.
Sport d'Envaux	Assemblée Générale	19/06	Salle Polyvalente

Mairie	Inauguration	22/06	Inauguration du Centre Bourg et du Comptoir du Tourisme.
Restaurateurs	Concours de palets et fête de la musique	22/06	19h concert avec David Cousot
CDC	Visites du soir	25/06 02/07	Croisière sur la Charente à bord du Bernard Palissy III. 9€- 5€ - de 16 ans
Echappée belle	théâtre	28/06	Troupe TOITUDIKOI avec la pièce "diagnostique réservé" à la salle des fêtes
	Soirée Zumba	29/06	Château de Panloy
Viv'Envaux	Ici commence le Fleuve	29/06	Collecte de déchets sous l'égide de la Surfrider Foundation, en partenariat avec les pêcheurs P E. Apéritif offert.
Basket	15ème Gueultonade	30/06	Randonnée VTT 20 à 50km marche 9 à 16km
Lapidiales	Exposition	1 au 31/07	Exposition de sculptures de Sylvie Berry et Aurore Besson.
Mouettes rieuses	Fête Aurevoir	5/07	Dans le Pré Valade: Kermesse, jeux en bois, repas convivial, musique.
Sylvain Barraud	Dédicace de son livre	6/07	40 ans d'engagement citoyen.

3) Inauguration de l'aménagement du Cœur de Bourg

La cérémonie d'inauguration du cœur de bourg et du comptoir du tourisme se tiendra le samedi 22 juin. Une réunion sera organisée relative à la préparation matérielle de cet évènement.

4) Demande d'autorisation pour un projet de spectacle « Les Danses du Feu » pour 2025 au Château de Panloy

Les propriétaires du château de Panloy projettent d'organiser un spectacle « les danses du feu » les 15 et 16 août 2025.

Etant donné la jauge espérée entre 6 à 8000 personnes sur 2 jours, La Municipalité ne peut donner son accord à la tenue d'un tel projet tant que ne lui sera pas présenté le dossier d'organisation présentant entre autres, le stationnement des véhicules.

5) Demande de la SARL « les Canotiers »

Luigi Gatineau de la SARL « Les Canotiers » a adressé une demande à la Mairie relative à l'installation d'un meuble de construction métallique, recouvert de bois et peint aux couleurs des Canotiers destiné à recevoir un grill à la pierre de lave et une plancha dotée d'une hotte professionnelle. Après étude du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la réalisation du projet à titre expérimental et pour la durée d'une année.

Une demande similaire devra être présentée pour l'année 2025. Il a par ailleurs été précisé au gérant de la SARL que les nuisances (bruits et odeurs), occasionnées au voisinage seraient de nature à interdire l'utilisation du meuble objet de la demande.

6) Réunion Pierres et Eau du 6 juin 2024

Lors de cette réunion à laquelle 9 villages de Pierres & Eau étaient représentés sur les 14 que compte l'association, il a été décidé de créer une commission pour examiner les candidatures des villages de Port des Barques, Montguyon et les Gonds. Des représentants de la commission iront visiter les villages en septembre et octobre 2024 afin d'émettre un avis sur leur candidature.

Les dates des courses patrimoniales et culturelles organisées par l'association Explor'event en 2024 sont les suivantes :

- Saint Savinien le 28 avril,
- Mornac le 23 juin,
- Brouage le 31 août.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Plan Vigipirate pour été-automne 2024

Des mesures de protection adaptées à l'évènement devront être mises en place par les organisateurs de manifestations avec rassemblement de public.

2) Désignation du Coordonnateur communal pour le recensement population 2025

Cathie Guiberteau, adjointe au Maire a été désignée « Coordonnateur communal » pour le recensement de la population de l'entente de communes en 2025.

X. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 4 juillet 2024 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.